

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION,  
à La Haye, Lager Nieuwstraat,  
deffrè le Prinsesracht, Noordzijde  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
ANNONCES,  
Chez M. Van Westen, Libraire,  
Opus, à La Haye.  
Les lettres et paquets doivent être  
envoyés à la direction, francs de ports.

OFFICE DE L'ABONNEMENT  
Le Journal de La Haye, paraît tous les jours, excepté les jours de fête.  
Prix un an, 26 fl. (sans port)  
Six mois, 14 fl.  
Trois mois, 8 fl.  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque trimestre.  
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction, francs de ports.

LA HAYE, 5 Février.

Dans son numéro du 31 janvier dernier, le *Handelsblad* contenait un article sur lequel nous n'avons jusqu'ici gardé le silence, non parce que nous voulions voir d'abord si aucun des journaux belges, si près il y a peu de semaines, contre nous, de l'opinion du *Handelsblad*, n'en ferait mention. Tous se sont tus, et cela est digne de remarque qui doit nous surprendre. En effet, si le *Handelsblad*, comme ces journaux, l'avaient affirmé avec tant de confiance, que l'organe du haut commerce néerlandais le 14 janvier, il devenait difficile de lui contester cette même qualité d'organe du haut commerce néerlandais. La presse belge, en effet, s'est prononcée, d'abord, dans son numéro du 12 janvier, une raison, si ce n'est un prétexte, pour se retirer de la lutte, en déclarant qu'à ses yeux les rôles sont intervertis : que les tords se trouvent aujourd'hui tout à fait du côté de la Belgique, et qu'en démontrant la polémique sur des questions de détail, est rarement propre à éclairer l'opinion du pays, dont il faut attendre avec respect la décision.

Non, nous avons déclaré alors, que ce langage n'était l'expression ni des sentiments du haut commerce de notre pays, ni d'une pensée hollandaise. La manière dont le *Handelsblad*, cherché, dans son dernier article, à se retirer avec honneur de la scène où il s'était précipité avec tant d'inconsidération, prouvait, au contraire, que nous avons eu raison. Ce journal, finissant par où il avait dû commencer, s'est enquis de l'opinion publique, et a compris enfin, combien elle avait été blessée par ses précédents articles, proclamés en Belgique comme une vérité préemptoire de la bonté et comme le sens régulier du langage d'une cause anti-hollandaise.

Voilà la traduction de l'article dont il s'agit.

Fidèles à notre constante désapprobation de toute mesure de représailles dans les différends commerciaux, nous avons développé notre opinion relativement aux deux dernières mesures, avec toute la chaleur que méritait l'importance du sujet. Depuis lors nous avons gardé le silence, quoi qu'il ait été écrit depuis sur ce sujet, soit par la presse indépendante, en harmonie avec l'opinion émise par nous, soit dans les journaux ministériels, en opposition avec nos vues; nous n'avons pas cru devoir y revenir, attendu que la situation de l'état de choses sous l'impression de laquelle nous avons écrit nos précédents articles, avait complètement changé par l'adoption de contre-représailles de la part de la Belgique. Heureux de

n'avoir nous-mêmes ni excité, cette guerre de tords, ni provoqué les mesures, et d'avoir au contraire tout fait pour les éviter à temps, il ne pouvait cependant plus être question, de notre côté, d'apaisement et de conseils desquels contre-coup de la part de la Belgique, nous n'avons embrouiller les affaires. La Belgique a dédaigné d'adopter la mesure que lui ont conseillée quelques organes du parti modéré et particulièrement le *Journal du Commerce d'Anvers*, au lieu de suivre ces conseils, le gouvernement belge a répondu à nos mesures avec un empêtement, par exemple, en attaquant encore plus profondément les principes de liberté commerciale.

« A notre avis tout le tort est maintenant du côté de la Belgique. Quand deux se querellent, tous deux ont tort », dit un proverbe que l'on pourrait appliquer à toutes les mesures de représailles, mais dans la lutte qui nous occupe, le plus grand tort, comme nous venons de le dire, est manifestement du côté de la Belgique, et il serait absurde de notre part de continuer la marche que nous avons adoptée, maintenant qu'il ne s'agit plus de prévenir la guerre de tords, mais bien de savoir comment les deux nations se retireront le mieux de l'impasse dans laquelle elles se sont jetées.

Voilà notre manière de voir, qui, nous l'espérons, sera approuvée par tous les honnêtes gens, par ceux-la du moins qui reconnaissent que, tout dans ce monde à son temps, qu'il est un temps pour parler et un temps pour se taire, et que le langage tenu à la naissance de conflits politiques doit être tout autre lorsqu'on se trouve déjà en état de hostilité.

En supposant même que ce langage préemptoire n'ait pas existé, pour nous engager à garder maintenant le silence, nous sommes en général peu partisans de polémiques de journaux proprement dites; que nous regardons comme aussi désagréables et peu de notre goût, qu'inutiles pour le triomphe de la vérité. Si l'*Amsterdamsche Courant*, le *Noord-Brabander* et quelques autres feuilles assent, élevés avec nous contre les représailles, d'autres journaux ont opiné en faveur de ces mesures. Nous voulons admettre maintenant que chacun a écrit d'après ses convictions, et nous respectons les sentiments que les uns et les autres ont exprimés à l'égard de nos intérêts. C'est l'opinion publique qui doit prononcer dans de pareils cas. La polémique de journaux n'est qu'un moyen de pression, et elle a, en outre, l'inconvénient de produire souvent plus de confusion que de lumière. Elle ne peut servir que de prétexte à des assertions dans des conflits d'une nature politique.

Un journal allemand se prévaut de l'opinion publiée le 9 janvier par le *Handelsblad*, pour reprocher au gouvernement des Pays-Bas, d'avoir méconnu, en usant de représailles contre un état voisin, et les véritables principes d'économie politique et les vœux du commerce néerlandais.

L'article du *Handelsblad* qui sert de texte à cette sortie d'une feuille étrangère, est ainsi conçu :

« Nous ne cachons pas : nous avons les représailles en horreur. Nous les avons en horreur et sous le point de vue politique et moral, et sous celui de l'économie sociale. Jusqu'à présent nous avons pensé qu'il était impossible que l'on se livre à de telles mesures, mais nous venons de voir que cela n'est pas impossible. Il n'y a qu'un moyen de nous en débarrasser, c'est de ne pas s'y plaire. En songeant que nous ne sommes que des hommes, et que la législation comme il l'entend, on avouera qu'il est absurde de vouloir punir un voisin de ce que, employant encore des lois prohibitives, il prouve par là qu'il ne s'est pas encore élevé à nos idées de liberté commerciale. Et notez bien qu'en parlant de cette manière nous faisons précisément chez nous, ce que nous considérons de sa part comme une folie, c'est à dire que nous ruinons encore davantage le commerce parce que le voisin ne montre pas savoir apprécier la liberté du commerce. »

Voilà, en effet, ce que nous lisons dans le *Handelsblad* du 9 janvier 1846.

Nous ne réfuterons pas autrement ce langage qui fournit le sujet de tant de déclamations contre la Hollande à la presse étrangère hostile à notre prospérité, qu'en reproduisant ce que disait le même *Handelsblad*, dans son n<sup>o</sup> du 14 novembre 1843. Il s'a-

gissait d'une polémique au sujet des prétentions exagérées et injustes de la *Gazette de Cologne* : les intérêts néerlandais trouverent alors dans le *Handelsblad* un organe aussi habile qu'acquiescent.

Après avoir développé en grands traits un système très-large de liberté commerciale dont il recommandait l'adoption au gouvernement néerlandais, le *Handelsblad* arrive au cas où la force des circonstances imposerait cependant à ce gouvernement le devoir de mettre des bornes et des restrictions à la liberté de sa politique. Ici nous laisserons parler le *Handelsblad* lui-même.

« Mais comme l'expérience nous a tant de fois prouvé qu'il est des nations qui, n'appréciant nullement nos principes libéraux, en matière commerciale, n'y répondent que par la prohibition de nos produits, par des mesures différentielles, et par d'autres mesures entièrement hostiles, nous croyons nécessaire de ne mettre ce système en pratique qu'après la résorption d'exclure toute nation qui préférerait de limiter son commerce avec nous au lieu de nous causer du tort sans aucun motif.

« Certes, des représailles commerciales ne sont pas des mesures dont l'emploi nous paraît désirable, et on ne doit jamais y avoir recours, qu'autant que toutes les représentations sont restées sans effet. Les représailles sont l'ultima ratio dont on ne doit se servir qu'à la dernière extrémité. MAIS QU'IL Y AIT DES CIRCONSTANCES OU L'ON S'Y VOIT FORCÉ, VOILA CE QUI NE SAURAIT ÊTRE CONTRAÏTÉ.

« Nous invoquons à ce sujet l'autorité de notre Hogendorp, pénétré des principes éminemment libéraux en matière commerciale, et qui développe son opinion au sujet des mesures de rétorsion dans le IV<sup>e</sup> volume de son code des œuvres politiques.

« Lorsque les représailles, ainsi que la professe cet excellent homme d'état, sont l'ouvrage de la raison et non pas le produit des passions, lorsqu'elles ne sont pas érigées en système et comme mesure générale, mais uniquement employées dans certains cas spéciaux, aucun économiste pratique ne niera que leur application ne soit utile. »

Voilà ce qu'a dit le *Handelsblad* lorsqu'il a agité de nous défendre contre l'Allemagne. Ce journal a eu, il est vrai, pendant quelques jours une autre mesure dans une question où se agit la Belgique qui menace notre commerce, mais l'article du 31 janvier, dont nous donnons plus haut la traduction, prouvera à la presse étrangère que cette aberration du *Handelsblad* n'a pas été de longue durée. La brebis égarée s'est faite, et nous l'en félicitons, de rentrer dans le bercail. L'arrêt belge du 12 janvier lui a si heureusement permis de retrouver le chemin.

Le Roi Grand-Duc a conféré à M. Chotin, juge de paix du canton d'Antoing, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

On lit dans la *Gazette universelle allemande* la nouvelle suivante en date de Palerme, le 19 janvier, et dont les termes sont assez intéressants : « On a célébré solennellement dans la capitale grecque du palais d'Orléans les fiançailles du prince royal de Wurtemberg avec S. A. T. Marie la grande-duchesse Olga de Russie. »

Par une erreur commise au bureau de poste d'Anvers ou à celui de Bréda, les journaux français de destination pour La Haye ont été expédiés à Amsterdam, en sorte que nous n'avons reçu que notre correspondance particulière; elle ne nous communique que les débats de la chambre des députés et les nouvelles d'Espagne. Nous les publions plus loin.

REPRODUCTION DU JOURNAL DE LA HAYE, 6 FÉVRIER 1846.

## LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.

XVIII.

### Le pain et le sel.

— Et ces autres? demanda le comte.

— C'est autre?

— Oui, le troisième.

— Ah! l'habit bien barbeau?

— Oui.

— C'est un collègue du comte, celui qui vient de s'opposer le plus chaudement à ce que la chambre des pairs ait un uniforme; il a eu un grand succès de tribune à ce propos-là; il était mal avec les gazettes libérales, mais sa noble opposition aux désirs de la cour vint de le recommander avec elle au point de le nommer ambassadeur.

— Et quels sont ses titres à la pairie?

— Il a fait deux ou trois opéras comiques, pris quatre ou cinq actions au théâtre et voté cinq ou six ans pour le ministère.

— Vous le vicomte, dit Monte-Christo en riant, vous êtes un charmant personnage, maintenant vous me rendez un service, n'est-ce pas?

— Lequel?

— Vous ne me présenterez pas à ces messieurs, et s'ils demandent à être présentés, vous me présenterez.

— En ce moment le comte avait qu'on lui posait la main sur le bras; il se retourna, et était Danglars.

— Ah! c'est vous, baron! dit-il.

— Vous ne m'appellez-vous baron? dit Danglars; vous savez bien que je ne suis pas vicomte.

— Certainement, répondit Albert, attendu que si je n'étais pas vicomte je ne serais plus rien, tandis que vous, vous pouvez sacrifier votre titre de baron, vous resterez encore millionnaire.

— Ce qui me paraît le plus beau titre de la royauté de juillet, reprit Danglars.

— Malheureusement, dit Monte-Christo, on n'est pas millionnaire à vie comme on est baron, pair de France ou académicien; témoin les millionnaires Frank et Poulmann de Francfort qui viennent de faire banqueroute.

— Vraiment? dit Danglars en pâlisant.

— Ma foi, j'en ai reçu la nouvelle ce soir par un courrier; j'avais quelque chose comme un million chez eux, mais, averti à temps, j'en ai exigé le remboursement, voici un mois à peu près.

— Ah! mon Dieu! reprit Danglars, ils ont tiré sur moi pour deux cent mille francs.

— Eh bien! vous voilà prévenu, leur signature vaut cinq pour cent.

— Oui, mais je suis prévenu trop tard, dit Danglars, j'ai fait honneur à leur signature.

— Bon! dit Monte-Christo, voilà deux cent mille francs qui sont allés rejoindre.

— Chut! dit Danglars; ne parlez donc pas de ces choses-là; puis, s'approchant de Monte-Christo, dit devant M. Cavalcanti fils, ajouta le banquier, qui, en prononçant ces mots, se tourna vers le vicomte du côté du jeune homme.

Morceff avait quitté le comte pour aller parler à sa mère. Danglars le quitta pour saluer Cavalcanti fils. Monte-Christo se trouva un instant seul. Cependant la chaleur commençait à devenir excessive. Les valets circulaient dans les salons avec des plateaux chargés de fruits et de glaces. Monte-Christo essuya avec son mouchoir son visage mouillé de sueur;

mais il se recula quand le plateau passa devant lui, et ne put rien pour se rafraîchir.

Madame de Morcerf se retourna du regard Monte-Christo. Elle vit passer le plateau sans qu'il s'arrêtât; elle sentit que le mouvement par lequel il s'en éloignait.

— Albert, dit-elle, avez-vous remarqué une chose?

— Laquelle, ma mère?

— C'est que le comte n'a jamais voulu accepter de dîner chez M. de Morcerf.

— Oui, mais il a accepté de déjeuner chez moi, puisque c'est par ce déjeuner qu'il a fait son entrée dans le monde.

— Chez vous n'est pas chez le comte, murmura Mercedes, et depuis qu'il est ici, je l'examine.

— Eh bien?

— Eh bien! il n'a encore rien pris.

— Le comte est très sobre.

— Mercedes sourit tristement.

— Rapprochez-vous de lui, dit-elle, et au premier plateau qui passera, insistez.

— Pourquoi cela, ma mère?

— Faites-moi ce plaisir, Albert, dit Mercedes.

Albert baïsa la main de sa mère, et alla se placer près du comte. Un autre plateau passa, chargé comme le précédent; elle vit Albert insister près du comte, prendre même une glace; elle le vit présenter; mais il refusa obstinément.

Albert revint près de sa mère; la comtesse était très-pâle.

— Eh bien! dit-elle, vous voyez, il a refusé.

— Oui, mais en quoi cela peut-il vous occuper?

— Vous le savez, Albert, les femmes sont singulières. J'aurais vu, avec plaisir le comte prendre quelque chose chez moi, ne fût-ce qu'un grain de grenade. Peut-être au reste ne s'accommodent-ils pas des coutumes françaises, peut-être a-t-il des préférences pour quelque chose.

(1) Voir le Journal de La Haye, d'hier.

Les dernières nouvelles d'Athènes sont du 18 janvier ; elles portent que le ministre britannique a reçu de nouvelles instructions ; les uns disent qu'elles enjoignent à sir Ed. Lyons d'adopter une politique plus conciliante, les autres prétendent qu'il a reçu l'ordre d'exiger plus fermement que jamais le paiement des intérêts arriérés ; on dit qu'un ordre semblable a été adressé au ministre de Russie. Les intrigues des différents partis continuent. M. Coletti paraît avoir à redouter moins la haine de ses ennemis que l'ambition et l'avidité de ses amis.

Les nouvelles du cap de Bonne-Espérance vont jusqu'au 13 décembre. La frontière nord de la colonie a été de nouveau ensanglantée par plusieurs assassinats commis par les Caffres. La colonne de Natal déperit chaque jour à cause du peu de sécurité qu'y trouvent les colons.

Surant les renseignements qui nous parviennent, un épouvantable événement s'est produit le 27 janvier dernier à Valenciennes dans la Belgique. Depuis quelque temps on remarquait que toutes les nuits on s'introduisait dans un enclos appartenant à un cultivateur de cette commune, et qu'on y dérobaît des pommes de terre conservées dans une fosse. Un des hommes attachés au service de ce cultivateur prit sur lui de surprendre le voleur dans la nuit du 26 au 27 janvier dernier. A peine était-il en faction avec son fusil chargé qu'il aperçut un homme se dirigeant avec précaution vers la fosse pour y dérober de nouveau des pommes de terre. Il lâcha la détente de son arme sur le voleur qui tombe mort sur le coup. En s'approchant du cadavre l'infortuné reconnut qu'il a tué son père, et n'écoulant que son désespoir, il court se jeter dans un puits voisin où il se noie.

On écrit de Wapeningen, le 2 février :  
Quatre personnes accompagnées d'un batelier, venaient se baigner dans la Rhin par le *Verbranken Dierwaarder* ; mais la barque n'était pas encore arrivée dans la rivière qu'elle chavira ; quatre personnes ont péri dans l'eau.

La direction des chemins de fer hollandais vient de publier un état constatant le nombre des voyageurs et le montant des recettes pendant le mois de janvier 1846.

Départ de	Nombre de voyageurs.	Produit.
Amsterdam	10,375	13,418.64
Harlem	6,285	4,301.60
Leide	5,555	4,120.29
La Haye	8,012	11,172.99
A-Haïweg	202	65.37
Vogelenzang	264	142.65
Hillegommerbeek	81	39.80
Veenstade	441	270.15
Piet-Gyzenbrug	860	240.48
Warmond	230	151.10
Voorschoten	357	186.25
Nieuw-Oud-Bando	82	74.75
Transport de viaticum, etc.		185.99
Total	32,244	31,619.29

**Nouvelles d'Angleterre.**  
Lord Ashley, l'un des membres les plus éminents du parti conservateur à la chambre des communes, a cru devoir dans les circonstances actuelles en appeler aux électeurs qui l'ont nommé pour leur fournir l'occasion de se prononcer sur la question du jour, quelles que soient les préventions qui existent parmi eux contre le projet de sir Robert Peel, la noble franchise avec laquelle les électeurs s'adressent à eux doit les décider à renoncer à leurs préventions.

Voici la lettre de lord Ashley :  
Londres, 31 janvier.  
Le premier ministre de la couronne a présenté au parlement un projet pour l'abolition totale de tous les droits protecteurs sur l'importation des grains étrangers. Ce projet est rendu aujourd'hui dix fois plus pressante par le projet de gouvernement. La résistance à ce projet, ne faisait qu'en ajouter l'importance et la nécessité. On ne peut pas calmer aucun des dangers qui sont attachés à ce projet, et que l'on ne peut éviter qu'en soumettant ces raisons à vos réflexions sérieuses, mais ce ne sont pas les seuls motifs qui me décident à appuyer le projet de gouvernement.

— Mon Dieu non ! je l'ai vu en Italie prendre de tout, sans doute qu'il est mal disposé ce soir.  
— Mais, dit-elle, contrasté, ayant toujours habité des climats brûlants, peut-être est-il moins sensible qu'un autre à la chaleur.  
— Je ne crois pas, car il se plaignait d'étouffer, et il me demandait pourquoi, puisqu'on a déjà ouvert les fenêtres, on n'a pas aussi ouvert les jalousies.  
— En effet, dit Mercedes, c'est un moyen de m'assurer si cette abstinence est un parti pris.  
Et elle sortit du salon.  
— Un instant après, les persiennes s'ouvrirent, et l'on put, à travers les jalousies et les persiennes, voir dans le jardin illuminé avec les lanternes et le sonner serviable à terre.  
— Danseurs et danseuses, jouteurs et caudeux poussèrent un cri de joie, tous ces poumons altérés aspiraient avec délices l'air qui entrait à flots.  
Au même moment Mercedes reparut, plus pâle qu'elle n'était sortie, mais avec cette fermeté de visage qui était remarquable chez elle dans certaines circonstances. Elle alla droit au groupe dont son mari formait le centre.  
— Ne craignez pas ces messieurs ici, monsieur le comte, dit-elle, ils aimeront autant, s'ils ne jouent pas, respirer au jardin, qu'étouffer ici.  
— Ah ! madame, dit un vieux général fort gailard qui avait l'habitude de parler pour la Syrie, en 1809, nous n'irons pas seuls au jardin.  
— Soit, dit Mercedes, je vais donc donner l'exemple.  
Et se retournant vers Monte-Christo :  
— Monsieur le comte, dit-elle, faites-moi l'honneur de m'offrir votre bras.  
Le comte chancela presque à ces simples paroles ; puis il regarda un moment Mercedes. Ce moment eut la rapidité de l'éclair, et cependant il parut à la comtesse qu'il durait un siècle, tant Monte-Christo avait mis de pensée dans son regard.  
— Ah ! non, dit-elle, faites-moi l'honneur de m'offrir votre bras.

Je l'accepterai non seulement sans inquiétude, mais avec l'espoir et la confiance qu'il sera utile au bien-être de toutes les classes de la société. Mais je dois m'arrêter à une considération préliminaire. L'appel au pays en 1841 eut lieu évidemment sur la question des lois des céréales. Je soutins à cette époque que la protection était indispensable tout en me réservant toute liberté quant aux détails de la mesure ; ce fut après cette déclaration que vous m'accordâtes votre confiance.

Je pense aujourd'hui qu'il y a plus lieu de maintenir cette protection. Quoique aucun engagement n'ait été imposé ni accepté, j'aurais contrairement à une honorable opinion, et que les électeurs en ont sur cette question spéciale si je gardais mon siège au parlement et si je votais pour le projet ministériel.

J'ai en conséquence demandé qu'on m'accorde les *chiltern hundreds* (1) afin que vous puissiez procéder à une autre élection.

Vous croirez facilement que je considère avec beaucoup de peine cet événement. Il m'a coûté les rapports que j'ai gardés pendant quatorze ans avec honneur et plaisir, rapports que je mets au dessus de tous les avantages qu'on pourrait m'offrir. Il va peut-être pour toujours fermer ma carrière publique et arrêter la marche de divers projets au succès desquels j'ai consacré les meilleures années de ma vie politique et pour lesquels j'ai sacrifié l'espoir de plus d'un avantage personnel. Je mentionne ces circonstances pour vous prouver combien mes convictions sont profondes et sincères.

Je dois à votre confiance et à votre bienveillance d'avoir pu prendre part au service public, et je suis fier avec vérité que je n'en ai pas mesuré. J'en conserverai toujours, pour vous, les sentiments les plus vifs de gratitude et d'estime, et je continuerai de faire les vœux les plus ardens pour votre prospérité générale et individuelle.

Je me présenterai aux hustings le jour de l'élection, et je provoquerai l'épreuve des mains afin de constater d'une manière évidente les sentiments des électeurs.

Je suis, messieurs, avec respect et estime votre fidèle serviteur et ami.

Signé, ASHLEY.

Le *Standard* approuve la résolution que vient de prendre lord Ashley, il voudrait que tous les membres de la chambre des communes, qui, nommés avec l'engagement tacite ou formel de maintenir le système protecteur, ont modifié leurs vues sur ce point, imitassent l'exemple du député du comté de Dorset.

Le journal *tory* voudrait une dissolution du parlement et en cela il fait cause commune avec le *Morning-Post* qui publie de fréquents articles, jetés sur lettres pour démontrer l'opportunité d'une pareille mesure. Mais si l'on consulte l'agitation qui règne dans les esprits sur tous les points de l'Angleterre et de l'Irlande, il semble que la dissolution du parlement dans les circonstances actuelles, c'est-à-dire avant que la question des lois sur les céréales soit définitivement réglée, pourrait avoir les plus graves dangers. Des élections générales, en mettant en présence les deux partis, pourraient amener des collisions funestes, tant l'excitation est grande des deux côtés. Devant une considération si puissante, sir Robert Peel, qui avait songé d'abord à adopter cette mesure, a dû y renoncer, dans l'intérêt même du parti qui la réclame aujourd'hui avec le plus d'insistance.

Les violences de langage par lesquelles le duc de Richmond s'est signalé à la chambre des lords et dans les meetings des sociétés agricoles, a donné l'idée à un journal de rechercher quels sont les précédents de ce genre qui ont fait retentir la noble assemblée dans laquelle il siège, des plus sévères accusations d'impudences et de trahison contre sir Robert Peel. Voici le résultat de ces investigations en 1829 le duc de Richmond est un *Monopoliste*, de la pire espèce, un opposant de la liberté civile, il combat l'émancipation des catholiques, il veut maintenir la domination de l'orangisme en Irlande et menace, presque avec l'aide des janissaires de l'orangisme de renverser le duc de Wellington. Un an après on le voit accepter un portefeuille dans le cabinet du comte Grey, stimuler l'agitation de la réforme et considérer M. Thomas Attwood et les meetings séditieux de Birmingham, comme des alliés constitutionnels dans la grande lutte engagée pour l'amélioration nationale. Aujourd'hui nous retrouvons en lui le partisan du monopole, du monopole du pain, insultant le gouvernement de la reine, s'efforçant de neutraliser les bienveillantes intentions de S. M. pour le bonheur de son peuple et menaçant de renverser le ministère et d'affamer la nation.

Les journaux *tories* se sont montrés moins violents dans leurs attaques contre sir Robert Peel qu'on ne devait s'attendre d'après leur langage antérieur. Le *Times* a accepté pleinement le projet ministériel, il a seulement tourné un peu en ridicule le luxe de réformes manifesté par sir Robert Peel, et l'importance que le premier ministre a paru attacher à la réalisation des moindres parties de son plan.

(1) Les membres de la chambre des communes sont censés accepter la charge de gardiens des *chiltern hundreds*, montagnes incultes du comté de Buckingham qui appartiennent à la couronne. Grâce à cette fiction traditionnelle ils se trouvent soumis à la réélection comme tous les membres qui acceptent des fonctions publiques.

— Les deux petites mains, et tous deux descendirent un des escaliers du perron bordé de rhododendrons et de camélias.  
Derrière eux, et par l'autre escalier, s'élançèrent dans le jardin, avec de bruyantes exclamations de plaisir, une vingtaine de promeneurs.  
Madame de Morcerf entra sous la voûte de feuillage avec son compagnon, cette voûte était une allée de tilleuls qui conduisait à une serre.  
— Il faisait trop chaud dans le salon, n'est-ce pas, madame le comte ? dit-elle.  
— Oui, madame, et votre idée de faire ouvrir les portes et les persiennes est une excellente idée.  
En achevant ces mots, le comte aperçut que la main de Mercedes tremblait.  
— Mais vous, dit-il, avec cette robe légère et sans autre préservatif autour du cou que cette écharpe de gaze, vous avez peut-être froid ? dit-il.  
— Savez-vous où je vous mène ? dit la comtesse, sans répondre à la question de Monte-Christo.  
— Non, madame, répondit celui-ci ; mais, vous le voyez, je ne fais pas de résistance.  
— A la serre, que vous voyez là, au bout de l'allée que nous suivons.  
Le comte regarda Mercedes comme pour l'interroger ; mais elle continua son chemin sans rien dire, et de son côté Monte-Christo resta muet.  
On arriva dans le bâtiment, tout garni de fruits magnifiques, qui dès le commencement de juillet, atteignent leur maturité sous cette température toujours calculée pour remplacer la chaleur du soleil, si souvenant absente chez nous.  
La comtesse quitta le bras de Monte-Christo, et alla cueillir à un cep une grappe de raisin muscat.  
— Tenez, monsieur le comte, dit-elle avec un sourire si triste que l'on eût pu voir poindre les larmes au bord de ses yeux ; tenez, nos raisins de France ne sont point comparables, je le sais, à vos raisins de Sicile et de Chypre, mais vous serez indulgent pour notre pauvre soleil du Nord.  
Le comte s'inclina, et fit un pas en arrière.

Les journaux libéraux, le *Morning-Chronicle* et le *Sun*, ont adhéré également au plan du ministre, auquel ils n'adressent que des critiques de détail. Le premier de ces deux journaux se déclare autorisé à promettre au projet ministériel l'appui du parti libéral.

Le *Globe* seul critique avec quelque vivacité le plan de sir Robert Peel. Il attaque surtout le délai de trois années que sir Robert Peel accorde à l'agriculture. Ce journal, organe des intérêts manufacturiers, observe que les petites industries auront à soutenir immédiatement la concurrence contre les produits étrangers, et ne jouiront que dans trois ans de l'abaissement que la réforme doit produire dans le prix des céréales. Le *Globe* a repoussé d'avance les sophismes spécieux du *Globe*.

Il paraît à peu près certain que le ministère aura en sa faveur toutes les voix de l'opposition, moins 30, et celles de 100 ou 120 tories, ce qui lui donnera une majorité que ses amis évaluent à 80, ses adversaires à 50 voix. Les journaux protectionnistes eux-mêmes s'attendent donc à un succès dans la chambre des communes ; ils se bornent à dire que si la mesure n'obtient pas une forte majorité dans la chambre basse, elle sera rejetée dans la chambre haute, qu'une dissolution deviendra nécessaire, et que les élections tourneront encore une fois en leur faveur.

**Bourse de Londres.** Les nouvelles arrivées aujourd'hui des Etats-Unis ne sont pas considérées comme favorables en ce qui concerne le maintien de la paix avec l'Angleterre. Toutefois, les négociants ne redoutent nullement la guerre, et les spéculateurs ont tenu à acheter les traités de paix à bas prix. Quoiqu'il en soit, les choses sont à l'heure actuelle dans une situation qui ne paraît pas devoir être favorable pour la paix. Les affaires commerciales en Amérique se ressentent profondément de cet état de choses, et l'argent est devenu extrêmement rare. Il est beaucoup plus difficile de commercer avec les Etats-Unis sur des bases meilleures et plus raisonnables qu'il y a quelques années ; et en fait, en outre, on aurait redouté de grands dommages.

Les fonds anglais ont continué à montrer de la fermeté, nonobstant ce que les nouvelles des Etats-Unis peuvent avoir de défavorable pour les amis de la paix, c'est-à-dire de tous ceux qui s'opposent à la guerre. Cependant, on a remarqué que l'aspect du marché des comptes s'est montré moins favorable.

**Nouvelles des Etats-Unis.**

Depuis le départ du dernier courrier, sous l'aspect des affaires concernant l'Oregon, on a subi quelque changement. L'agitation belliqueuse s'est un peu calmée, mais les débats continuent au sein du congrès, et il n'est pas douteux que la proposition tendant à signifier douze mois à l'avance à l'Angleterre la détermination des Etats-Unis de faire cesser l'occupation commune du territoire litigieux, sera adoptée. La question a été soulevée le 7 à la chambre des représentants, et a été adoptée à une majorité personnelle et pleine de majorité. Le sénat a également adopté la proposition. Aucun d'eux toutefois n'a avancé d'argument nouveau.

La séance de lendemain a eu plus d'importance. Le comité des affaires étrangères a fait son rapport sur la proposition relative au renvoi à signifier à la Grande-Bretagne. Le comité propose que la convention de 1827, qui stipule que le traité porte à l'Oregon, soit entièrement annulée et remplacée par une convention de douze mois, à partir du jour auquel la Grande-Bretagne aura été informée officiellement de la détermination de cette décision. En conséquence le président aura autorité pour donner l'avis en question et l'expiration du traité, à publier la proposition annonçant le fait. Quelques personnes considèrent ce projet comme une mesure qui n'a pas de chance de succès, et qui ne peut que servir à augmenter les tensions entre les deux pays, tandis que d'autres la regardent comme une mesure belliqueuse encore que la proposition soit adoptée au sénat. Le correspondant de Washington du *New-York Herald* exprime ainsi ce qu'il pense : Il semble que le but de la mesure est de donner à l'approbation de la convention l'autorité d'une mesure législative et de la rendre exécutoire sans laisser aucune latitude au président. La proposition ne reconnaît pas au président d'agir, elle le lui ordonne.

Aucune décision définitive n'a encore été prise par le congrès américain. Mais tout annonce que le parti qui veut qu'on dénonce immédiatement le traité de 1827 emportera l'adhésion de la majorité, et qu'il n'y a pas de chance que cette mesure n'amène pas la guerre. Mais les choses sont dans un état tellement critique, dit un journal, qu'une étincelle peut allumer un vaste incendie.

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Standard* :  
Nous avons reçu les lettres et journaux de New-York, qui au 13 l'agitation soulevée aux Etats-Unis par la question de l'Oregon, est loin de se calmer. Le congrès actuel est divisé, dit-on, en trois partis opposés les uns aux autres. Les *whigs*, les démocrates de l'ouest ou les hommes de l'Oregon et les démocrates du sud auxquels se joignent quelques démocrates du nord. On croit généralement aux Etats-Unis que le congrès adoptera le projet tendant à dénoncer le traité de 1827 relatif

— Vous me refusez ? dit Mercedes d'une voix tremblante.  
— Madame, répondit Monte-Christo, je vous prie bien humblement de m'excuser, mais je ne mange jamais de muscat.  
Mercedes laissa tomber la grappe en soupirant.  
Une pêche magnifique pendait à un escalier voisin, elle se pencha le cep de vigne, par cette branche artificielle de la serre, Mercedes s'approcha du fruit velouté, et le cueillit.  
— Prenez cette pêche, alors, dit-elle.  
Mais le comte fit le même geste de refus.  
— Oh ! encore ! dit-elle avec un accent si douloureux, qu'on sentait que cet accent étouffait un sanglot ; en vérité j'ai du malheur.  
Un long silence suivit cette scène ; la pêche comme la grappe de raisin, avait roulé sur le sable.  
— Monsieur le comte, reprit enfin Mercedes en regardant Monte-Christo d'un oeil suppliant, il y a une touchante coutume arabe qui fait amis éternellement ceux qui ont partagé le pain et le sel sous le même toit.  
— Je la connais, madame, répondit le comte ; mais nous sommes en France, et non en Arabie, et eh ! eh ! il n'y a pas plus d'amitiés éternelles que de partage de sel et de pain.  
— Mais enfin, dit la comtesse palpitante et les yeux attachés sur les yeux de Monte-Christo dont elle ressentait presque l'influence de la magie, avec ses deux mains, nous sommes amis, n'est-ce pas ?  
— Le sang arabe a été dit comte, qu'il est dit comte, la mort, puis, remontant du cœur à la gorge, il évanouit ses forces, et les yeux hagards dans la vague pendant quelques secondes, comme ceux d'un homme frappé d'éblouissement.  
— Certainement que nous sommes amis, madame, répliqua-t-il d'un ton qui n'était ni le sien ni celui d'un homme.  
— Ce ton était si loin de celui que désirait madame de Morcerf, qu'elle ne retourna point à laisser échapper un soupir qui ressemblait à un gémissement.  
— Merci, dit-elle.  
— Et elle se remit à marcher.

à l'occupation commune ou qu'il laissera le président agir comme il l'entendra dans cette affaire. Les journaux de New-York publient des listes des membres du congrès qui se proposent de voter pour ou contre la dénonciation du traité, mais il est difficile de contrôler l'exactitude de ces listes. Le parti démocratique exprime de déplorables dispositions de menacer l'Angleterre d'un anéantissement presque complet si elle n'accepte pas nos conditions, ces bravades comme elles doivent être accueillies, c'est à dire avec le plus souverain mépris.

On lit dans une correspondance adressée des bords du Danube à la Gazette de Vienne, que vous recevez une nouvelle qui doit vous surprendre. Il s'agit de la guerre de la République de Venise, du reste, mes lettres vous auront prouvé plusieurs fois que je suis bien informé. Je puis donc vous annoncer de la manière la plus positive, ce que les lettres et journaux d'Amérique ne donnent que comme une supposition, qu'on négocie secrètement, tant au Mexique qu'à Washington, l'annexion aux Etats-Unis, non seulement de la Californie, mais encore du Mexique tout entier. Cette idée a été mise en avant par le parti fédéraliste au Mexique il y a déjà plusieurs années et soumise alors au cabinet de Washington, et c'est avec cette mission principalement que le capitaine Slidell a été envoyé au Mexique. C'est à cet égard de la mission que le président Lincoln a écrit dans son message au congrès un important paragraphe, par lequel il proteste avec tant de hauteur contre l'introduction en Amérique du système de l'équilibre des pouvoirs. Le capitaine Slidell est, du reste, un homme d'une haute intelligence et d'une énergie de caractère extraordinaire; il a donné des preuves de la première dans ses voyages en Espagne et au Mexique, et il a été nommé par le président dans un voyage de circumnavigation, le fils du ministre de la marine lui-même pour avoir essayé de soulever et d'amener l'équipage.

### Nouvelles de France.

A la fin de la séance du 26 janvier, sur la 2<sup>e</sup> partie du 6<sup>e</sup> paragraphe, relatif à la loi de succession, M. de Remusat prononce un discours excessivement long qu'il termine en déclarant qu'il appuiera la loi de succession, par un amendement ses réserves sur cette question. Il n'espère pas, dit-il, faire accepter son amendement, mais il se flatte en faire sortir au moins une vive protestation.

Dans la séance du lendemain la discussion a continué sur le § 6. M. de Peyramont a pris la parole pour défendre la convention du 29 mai, contre M. Lillault. L'orateur dit qu'il est étonné que le traité qui, il y a six mois remplissait toutes les conditions, déplaît aujourd'hui à l'opposition. Je ne sais, dit-il, terminant M. de Peyramont, si l'opposition parviendra à réveiller des émotions dans le pays, à réveiller des préventions assoupies, mais je suis certain qu'elle restera en minorité dans cette chambre, qu'elle se fera punir sur les principes. Ces principes sont clairs, ils sont dans la loi de la liberté des mœurs pour laquelle la France a toujours combattu. Si ces principes sont si clairs, pourquoi n'avez-vous pas besoin d'un si long intervalle de temps pour s'en occuper; un long cri aurait retenti.

M. de Peyramont succédant à M. de Peyramont dit que le droit de visite est une des grandes questions de l'Amérique: d'abord l'abolition de l'esclavage et ensuite celle du recrutement des noirs pour les travaux des colonies, autrement dit la substitution des ouvriers blancs aux noirs. L'orateur s'attache à démontrer que toutes les conventions seront ratifiées en ce qui concerne la traite des noirs.

Les gouvernements se compromettent par leur tâche comme ils l'ont fait, pour remplir efficacement leur mission, ils ont d'abord s'attacher aux moyens d'abolir l'esclavage et d'augmenter la population de la population blanche, afin de substituer le travail libre au travail servile.

(Le service continuait au départ du courrier.)

### Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 28 janvier.

La reine a daigné s'interrompre à une heure après-midi, le 26 janvier pour le baisé-mariage général qui aura lieu à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de sa sœur l'infante Dona Maria Luisa Fernanda.

Malgré les répétitions faites et les prières du ministère, certains hommes ne se tiennent pas pour battus, et appellent à la démission de M. de Remusat, et voilà pourquoi la chambre l'a repoussé.

### Nouvelles d'Allemagne.

Munich, le 28 janvier.

La 2<sup>e</sup> chambre des états a continué hier la discussion du projet de loi sur la publicité des débats judiciaires dans le palatinat. Plusieurs orateurs ont parlé en faveur du projet, entre autres M. Willich, qui s'est exprimé comme suit:

L'oralité et la publicité des débats en matière civile et criminelle est un

Il s'agit de la comtesse de V... qui a été séparée de son mari. Elle est venue à Paris et a été reçue par M. de Saint-Méran. Elle a été très étonnée de le voir et de le reconnaître. Elle a dit qu'elle ne s'attendait pas à le voir et qu'elle ne savait pas qu'il était en France. M. de Saint-Méran a répondu qu'il était à Paris depuis plusieurs jours et qu'il avait été très étonné de ne pas la voir. Elle a dit qu'elle avait été très étonnée de le voir et qu'elle ne savait pas qu'il était en France. M. de Saint-Méran a répondu qu'il était à Paris depuis plusieurs jours et qu'il avait été très étonné de ne pas la voir.

lancé à Berlin, sous le prétexte de la recherche d'entretien des inquiétudes dans les esprits. C'est ainsi qu'a été répandu le bruit que le ministre de la marine n'avait pas donné sa démission et que ce même ministre était indisposé.

Ces nouvelles sont entièrement controuvées. Dans la réunion qui a eu lieu chez M. Hona y Aguiayo, il a été longuement discuté sur ce qui s'est passé récemment au congrès. Mais quelques députés n'ont pas craint d'avouer franchement que les paroles du président du conseil avaient dissipé les doutes et les soupçons qu'ils avaient eus. L'opinion la plus générale, et l'on voit qu'elle n'avait rien de bien hostile) a été qu'il ne fallait pas prendre l'initiative sur la question du mariage et qu'il convenait de se retrancher dans une politique expectante.

M. Mon n'a pas donné sa démission, pourquoi l'eût-il fait? Il n'était pas malade, car il a assisté aux délibérations du conseil des ministres qui s'est tenu aujourd'hui. Les bruits contraires qui ont été répandus avaient surtout pour objet d'entretenir de la défiance et de créer une panique à la bourse.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui des dépêches de Rome, elles sont d'une nature satisfaisante, elles contiennent la nomination officielle des évêques espagnols en Amérique. On sait que M. Martinez de la Rosa dans la discussion de l'adresse avait présenté ce résultat comme inévitable.

Les chambres n'ont pas siégé, on ignore le jour où elles recommenceront leurs travaux. La discussion du projet de loi sur la publicité des débats judiciaires sera la première question à l'ordre du jour.

Le Temps dit que les députés de la minorité se sont réunis aujourd'hui pour conférer au sujet des explications données au congrès dans la séance d'hier. D'après ce que nous avons appris, l'opinion dominante a été de garder toujours l'expectative dans l'importante affaire de mariage de S. M., afin que les espérances du pays ne soient point déçues. L'opposition n'obtient aucun triomphe signalé, mais elle ne doit pas pour cela se désister de ce qu'elle s'est proposé dans cette question; elle a ce qu'elle voit satisfait aux exigences de l'opinion publique, contraire, de tout point, à la candidature d'un prince napoléon. Du reste, les événements postérieurs indiquent la marche à suivre par la minorité dans cette affaire.

Le gouvernement s'est engagé à porter cette question devant les chambres, afin qu'elle soit discutée et résolue par les chambres. L'opposition s'est engagée à combattre la candidature Trapani. L'accomplissement de ces deux engagements nous suffit.

La Gazette de Madrid du 28 janvier publie le projet de loi sur les banques de circulation, présenté par le gouvernement au sénat dans la séance du 26 janvier 1846. Nous donnons les articles essentiels de ce document parlementaire.

Art. 1<sup>er</sup>. Il est institué une banque de circulation, sans personnalité, sous le contrôle royal, et le conseil royal entend.

Art. 2<sup>o</sup>. Dans le décret royal de établissement d'une banque de circulation, seront désignés le capital social avec lequel elle devra être constituée, la somme qui pourra être émise en billets à vue payables au porteur, et les classes et conditions des deniers.

Art. 3<sup>o</sup>. Le montant de l'émission en billets n'excédera jamais la moitié du capital effectif de la banque.

Art. 4<sup>o</sup>. Les billets des banques seront considérés comme argent à l'effet d'imposer à leurs contrefacteurs les peines établies contre les faux monnayeurs.

Art. 5. Des banques de circulation pourront être créées dans les capitales des provinces et dans les places de commerce où leur création serait considérée comme utile. Cependant, il ne pourra être établi plus d'une banque dans une même localité.

Art. 6. Les opérations des banques de circulation seront exclusivement les suivantes: 1<sup>o</sup> de compter les lettres de change, billets et autres titres de crédit; 2<sup>o</sup> de recevoir les dépôts, de ne pas dépasser ceux qui sont présentés par les titulaires; 3<sup>o</sup> de garantir les ordonnances par ces dépôts; 4<sup>o</sup> d'effectuer les remboursements dont on les chargera, sous les conditions que contiennent les statuts des banques; 5<sup>o</sup> de liquider les résultats de documents exécutoires; 6<sup>o</sup> de garantir les dépôts de valeurs judiciaires qui leur seront déposés; 7<sup>o</sup> de garantir les dépôts de valeurs judiciaires qui leur seront déposés; 8<sup>o</sup> de garantir les dépôts de valeurs judiciaires qui leur seront déposés; 9<sup>o</sup> de garantir les dépôts de valeurs judiciaires qui leur seront déposés; 10<sup>o</sup> de garantir les dépôts de valeurs judiciaires qui leur seront déposés.

Art. 7. Les opérations des banques de circulation seront exclusivement les suivantes: 1<sup>o</sup> de compter les lettres de change, billets et autres titres de crédit; 2<sup>o</sup> de recevoir les dépôts, de ne pas dépasser ceux qui sont présentés par les titulaires; 3<sup>o</sup> de garantir les ordonnances par ces dépôts; 4<sup>o</sup> d'effectuer les remboursements dont on les chargera, sous les conditions que contiennent les statuts des banques; 5<sup>o</sup> de liquider les résultats de documents exécutoires; 6<sup>o</sup> de garantir les dépôts de valeurs judiciaires qui leur seront déposés; 7<sup>o</sup> de garantir les dépôts de valeurs judiciaires qui leur seront déposés; 8<sup>o</sup> de garantir les dépôts de valeurs judiciaires qui leur seront déposés; 9<sup>o</sup> de garantir les dépôts de valeurs judiciaires qui leur seront déposés; 10<sup>o</sup> de garantir les dépôts de valeurs judiciaires qui leur seront déposés.

— Jamais!

— Je ne suis point retourné dans le pays où elle était.

— A Malte?

— Oui, à Malte.

— Elle est à Malte, alors?

— Je le pense.

— Et lui avez-vous pardonné ce qu'elle vous a fait souffrir?

— A elle, oui.

— Mais à elle seulement; vous haïssez toujours ceux qui vous ont séparés d'elle?

— Non, pas du tout; pourquoi les haïssez-vous?

La comtesse se plaça en face de Monte-Christo; elle tenait encore à la main un fragment de la grappe parfumée.

— Prenez, dit-elle.

— Jamais je ne mange de muscat, madame, répondit Monte-Christo, comme s'il n'eût été question de rien entre eux à ce sujet.

La comtesse lança la grappe dans le massif le plus proche avec un geste de désespoir.

— Inflexible! murmura-t-elle.

Monte-Christo demeura aussi impassible que si le reproche ne lui était pas adressé.

— Albert! accourant en ce moment.

— Oh! ma mère! dit-il, un grand malheur!

— Quoi? qu'est-il arrivé? demanda la comtesse en se regardant, comme si après le rêve elle eût été amenée à la réalité; un malheur, avez-vous dit? En effet, il doit arriver des malheurs!

— M. de Villefort est ici.

— Eh bien?

— Il vient chercher sa femme et sa fille.

— Et pourquoi cela?

— Parce que madame la marquise de Saint-Méran est arrivée à Paris, apportant la nouvelle que M. de Saint-Méran est mort en quittant Marseille,

bien inappréciable pour les habitants de tous les pays où de pareilles institutions existent. Celles-ci furent introduites, il y a plus de 50 ans, dans le pays de la rive gauche du Rhin, lors de leur incorporation à l'empire français; malgré la promptitude avec laquelle on procéda à leur établissement, elles jetèrent de profondes racines sur le nouveau sol, et les habitants y tiennent avec tant d'amour et d'attachement, qu'il serait impossible de les supprimer en tout ou en partie. C'est ce qui ont servi les souverains auxquels sont échus ces pays; eu égard à la bonté de ces institutions, ils les ont laissées à leurs habitants, car jusqu'à présent on n'y a pas touché. Mais aussi leurs avantages sont aux yeux; l'oralité et la publicité offrent les meilleures garanties pour découvrir le droit et la vérité, elles accélèrent la procédure, diminuent les frais du procès, elles réveillent et entretiennent la confiance du peuple pour les tribunaux, car le peuple est en face des juges, il juge avec eux et examine les sentences qu'il est rendues. Ce contrôle engage les fonctionnaires judiciaires, les avocats, etc., à remplir leurs devoirs consciencieusement et avec zèle. Je pourrais citer bien d'autres avantages. Quoi donc de plus naturel, messieurs, que d'être jaloux du maintien de ces précieuses institutions et d'exprimer le vœu de les voir aussi bientôt adoptées dans les cercles au delà du Rhin?

On comprend d'après ce que je viens de dire que le projet qui vous est présenté et qui tend à restreindre l'oralité et la publicité, inspire de vives inquiétudes aux habitants du Palatinat. On nous dit que ces restrictions ont en vue l'ordre public et la discipline. Ce sont là des expressions bien vagues, et nous avons trop bien pu constater que les expressions vagues dans le texte de nos lois. Nous sommes, il est vrai, un peu rassurés par les modifications que propose le comité, car elles spécialisent les cas où la publicité doit être limitée. Quant au projet même, il ne me paraît pas si nécessaire. Je ne serais pas que depuis les cinquante ans que le Palatinat possède ces institutions les débats judiciaires aient porté atteinte à la morale publique. Meurtrement les mœurs sont pures dans le Palatinat; comparez les notices statistiques de ce pays avec celles de tous les autres pays, comparez le nombre des actions publiées pour avoir blessé la moralité, comparez en un mot tous les crimes et délits, et en particulier le concubinage, les enfants illégitimes, les délits des autres pays, vous trouverez certainement que la comparaison n'est pas au désavantage du Palatinat. Je crois pouvoir déclarer, d'après l'expérience, qu'une publicité absolue n'a pas nui jusqu'à présent à la morale.

Posen, 24 janvier.

M. de Bodelschwingh, ministre de l'intérieur, est venu ici pour engager, dit-on, notre archevêque à adresser aux évêques de son diocèse une circulaire à l'effet d'exhorter ces derniers à ne point se mêler d'affaires politiques, de son côté, le clergé de la province a sollicité l'archevêque d'intervenir auprès du gouvernement pour l'élargissement du vicar général Bibrowicz, récemment arrêté et qui allait être nommé chanoine du chapitre de Gnosen.

Hier on a arrêté une jeune personne, fille d'un employé supérieur de l'administration des forêts.

Un commissaire de police qui avait été envoyé en Autriche pour demander l'extradition d'un propriétaire foncier et d'un homme de lettres de cette province, lesquels y avaient été arrêtés, sont revenus sans avoir atteint le but de leur mission, les autorités autrichiennes ayant refusé de livrer les deux prisonniers.

### Nouvelles et faits divers.

L'article suivant avait déjà paru dans l'Echo de Valenciennes; le Journal des Economistes le reproduit dans son numéro de décembre.

« Tandis que dans les plus mauvais jours de la révolution l'on pillait les châteaux et l'on profanait les tombeaux, la famille des de la Croix, qui possédait des seigneuries en Belgique comme en France, fit transporter sans bruit, dans la commune de Wihers, voisine de la frontière, les cercueils contenant les restes d'un grand nombre de membres de cette ancienne maison.

Ces dépositions mortelles y restèrent déposées dans le calme pendant un demi-siècle; elles en ont été tirées le 8 octobre dernier, pour être placées convenablement dans un caveau construit à cet effet dans l'église de Wihers. Mais un incident inouï s'est passé lors de la translation des cendres de dix-huit d'elles et d'anciennes de Wihers. Pour franchir les deux kilomètres qui séparent les églises de Wihers et de Vieux-Condé, il y a deux lieux de doctes à traverser: celle de Belgique pour la sortie, et celle de France pour l'entrée.

Nous devons à la justice de dire que les douaniers français n'interprétèrent point d'une manière étroite et fiscale les lois françaises pour protéger le commerce. Ils laissèrent passer les cercueils sans mêler leur ministère dans un acte de piété filiale consistant à réunir les cendres de toute une famille, dans le lieu où elle avait vécu.

Mais l'un d'eux fut de même des douaniers de la Belgique, par qui la famille de la Croix fut frappée de la loi de 1813. Un douanier arriva à la suite des cercueils, par les sentiers et les chemins d'usage, dans un endroit de France, elle compta le poids des cercueils, et les douaniers français s'agitèrent de manière à empêcher pour l'instant le port animal, et elle perdit la somme de 2 fr. 40 c pour la sortie des dix-huit cercueils.

Certes ce droit n'est pas trop onéreux, surtout si l'on considère que l'œuvre de rigueur de bureau ou une telle prescription s'est établie. Le receveur de cette douane doit être proche parent de ce bourgeois de Liège qui écrit aux héritiers de Grétry de lui envoyer le cœur de ce compositeur par la diligence et franc de port. »

— On écrit de Rome, 19 janvier.

On ne sait encore rien de positif touchant l'époque où S. M. l'impératrice de Russie arrivera dans cette capitale, attendu que cela dépend en partie du temps qu'il fera. On sait seulement que la légation russe en cette ville a signifié au propriétaire de l'hôtel Meloni de préparer les appartements retenus pour recevoir l'impératrice dans la première semaine du printemps, d'où l'on peut conclure que c'est à Naples et non à Rome qu'elle se rendra.

au premier relais; madame de Villefort, qui était fort âgée, ne voulait ni complaire ni croire ce malheur; mais madame de Villefort, aux premiers mots, et comme elle ne pouvait pas se faire à tout deviner; ce coup l'a terrassée comme si elle était tombée sur son front.

— Et qu'est M. de Saint-Méran à mademoiselle de Villefort? demanda le comte.

— Son grand-père maternel. Il venait pour hâter le mariage de Franz et de sa petite-fille.

— Ah! vraiment?

— Voilà Franz retardé. Pourquoi M. de Saint-Méran n'est-il pas avec vous? Bien un aiel de mademoiselle Danglars?

— Albert! Albert! dit madame de Morcerf du ton d'un dour reproche; que dites-vous là? Ah! monsieur le comte, vous pourriez à une grande considération, dites-lui donc qu'il a mal parlé!

Et elle fit quelques pas en avant.

Monte-Christo la regarda si étrangement et avec une expression si la fois si révérencieuse et empreinte d'une affectueuse admiration qu'elle devint sur ses pas.

Alors elle lui prit la main en même temps qu'elle présentait celle de son fils, et les joignant toutes deux:

— Nous sommes amis, n'est-ce pas? dit-elle.

— Oh! votre ami, madame, je n'ai point cette prétention, dit le comte, mais en tout cas je suis votre bien respectueux serviteur.

La comtesse partit avec un inexprimable serrement de cœur, et avant qu'elle eût fait dix pas, le comte lui vit mettre son mouchoir à ses yeux.

— Et ce que vous n'êtes pas d'accord, ma mère et vous? demanda Albert avec étonnement.

— Au contraire, répondit le comte, puisque elle vient de me dire devant vous que vous êtes ses amis.

Et ils regagnèrent le salon, que venait de quitter Valentine, et M. et madame de Villefort.

Il va sans dire que Morrel était sorti derrière eux.

(La suite à demain.)

On compte passer les derniers jours du carnaval. L'hôtel Meloni a été réouvert pour quatre semaines à 300 scudi par jour; la suite de l'impératrice sera de 75 personnes. LL. AA. II. Mme la grande-duchesse Olga et le grand-duc Constantin accompagneront l'impératrice ici. Bien que les appartements de l'hôtel Meloni ne soient loués que pour quatre semaines, on croit que l'impératrice passera le semaine sainte parmi nous, afin d'assister aux cérémonies dans la chapelle Sixtine. Naturellement tout dépendra de savoir si l'air de Rome convient à S. M. L'hôtel Meloni occupe le point le plus ravissant de notre capitale; la façade principale est tournée vers la superbe piazza del Popolo et le côté de derrière touche aux Giardini pubblici, le lieu de promenade le plus aimé, et à la villa Borghese.

Il paraît maintenant décidé que M. Rossi continuera de séjourner à Rome en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France, et que la nouvelle qui disait M. le comte Bois-le-Comte nommé à sa place était prématurée. M. Rossi prend toutes les mesures qui annoncent la prolongation de son séjour.

Afin de faciliter et de promouvoir la navigation sur le Rhin, les plénipotentiaires des états riverains, assemblés à Mayence, ont passé une convention qu'on dit avoir été déjà ratifiée par leurs gouvernements, à l'exception du sénat de Francfort qui doit requérir à cet effet l'assentiment du corps législatif.

En vertu de cette convention, les gouvernements intéressés s'engagent à faire sur leur territoire, dans le courant des quatre années prochaines, les améliorations nécessaires, tant du chemin de halage que du lit fluvial. En même temps, on aura soin de réduire le lit du Rhin à la largeur normale de 650 pieds, afin d'en augmenter la profondeur. De plus, comme au confluent du Mein avec le Rhin au-dessus de Kustheim, il s'amasse toujours plus de sable dans le lit de cette rivière, le gouvernement de la Basse Rhénanie s'est chargé de faire cesser cet inconvénient par la construction d'une digue qui sera achevée en moins de deux ans et entretenu à perpétuité.

On écrit d'Italie :

Dans une prairie aux environs de cette ville, l'on a découvert une pierre, dans la configuration de laquelle plusieurs personnes croient reconnaître une idole. Cette pierre, dans tous les sens, est très remarquable, et il n'est pas étonnant qu'on fasse des conjectures sur sa destination primitive et sur son existence à cet endroit. D'où vient, se demande la Feuille hebdomadaire d'Italie; ce bloc de grès, pesant environ 2,000 livres, et qui s'est placé dans la position perpendiculaire où il se trouve, attendu que les connaisseurs prétendent que dans tout le Holstein il n'existe pas de carrières de grès? D'où viennent les parcelles, si bizarrement configurées, de la même matière, lesquelles ont sans aucun doute appartenu primitivement à ce bloc et qui sont disséminées autour de lui? Dans le milieu de cette pierre, il y a un trou de trois pieds de profondeur; en la regardant, la partie supérieure s'est détachée de la partie inférieure, non sans remarquer alors que les deux parties étaient jointes ensemble au moyen d'une espèce de ciment, car on ne vit pas de fissures, mais deux surfaces entièrement unies.

Il y a dans la prairie dans laquelle cette pierre a été trouvée plusieurs familles de l'Allemagne, qui demeurent dans le Holstein depuis 1140; elle appartient maintenant à Mme d'Ahlefeld. Cette dame l'a fait transporter et dresser dans le jardin de son château qui elle habite à Osterhof.

On a fait mention de expériences faites à Brest à bord de la machine à vapeur de chaudières tubulaires construites d'après le système de M. de la Motte.

Les chaudières, entièrement cylindriques, sont entourées d'une enveloppe en bois, ce qui les empêche de donner aucune chaleur dans la chambre des machines, tandis qu'avec les chaudières tubulaires ordinaires, la température s'y élève à 50 et 60 degrés et devient insupportable aux chauffeurs, en même temps qu'elle nuit au tirage de la cheminée.

Il paraît que ces chaudières sont d'un poids extrêmement réduit, moins de 150 kilogrammes par force de cheval (eau comprise), tandis que les chaudières ordinaires pèsent trois et quatre fois autant.

Les expériences plusieurs fois répétées ont donné des résultats supérieurs pour la consommation du combustible (7 kilog. 50 à 8 kilog. 50 de charbon par kilog. de charbon brûlé).

L'emploi de ces nouvelles chaudières est deux à trois fois moins coûteux que celui des chaudières employées jusqu'à ce jour.

On écrit de Berlin, le 24 janvier :

Par ordre du roi, le trois-centième anniversaire de la mort de Luther, qui tombera le mercredi 18 février prochain, sera célébré avec la plus grande pompe dans toutes les églises luthériennes du royaume. Dans celle du palais royal de Wittemberg, où se trouvent les restes mortels de ce grand réformateur et de Melancthon, quatre cents artistes et dilettanti exécuteront à cette occasion le *Messe*, oratorio de Haendel, avec l'instrumentation de Mozart, et le chœur; *Notre Dieu est un chasseur fort*, dont les paroles et la musique sont de Luther.

On assure que M. Stephenson a envoyé à M. Brunel un défi, s'engageant à lui payer 10,000 guinées, s'il peut construire une locomotive pour grande largeur d'entre-voie, qui puisse l'emporter sur celle qu'il construit pour la petite entre-voie. Le défi n'a pas été accepté.

**Sinistres maritimes.** Le *Lloyd* publie la nouvelle suivante : Un passager à bord du navire les *Fils du Commerce*, allant d'Harbourtown à Londres, arrivé le 21 décembre à Fernambouc, a annoncé qu'un navire chargé d'émigrants pour Port-Philippe, que l'on suppose être le *Cataraque* de Liverpool s'est perdu sur un récif à l'entrée occidentale du détroit de Bass, 414 personnes qui se trouvaient à bord ont péri dans ce naufrage. Cette triste nouvelle a été reçue le 24 septembre à Harbourtown, la veille du départ des *Fils du Commerce*.

Le *Montreal*, beau navire de 345 tonneaux qui faisait les voyages de Londres à Québec, a fait naufrage le 14 du mois dernier près de la pointe Cap de Chat. Tout le monde à bord a été englouti dans les flots. — Un autre navire, le *Saxon*, de 367 tonneaux, allant de Boston à Londres, a péri à ce qu'on croit, le 19 sur un récif près de Redhead, aussi sur la côte d'Amérique. On croit que son équipage, qui se composait de 20 hommes, aura péri dans le naufrage.

Le brick le *Laurier*, parti de Québec le 29 décembre, a été poussé et pris dans les glaces près de Terre-Neuve et s'est brisé sur les écueils de l'île Verte. L'équipage a été sauvé après avoir été exposé pendant 3 jours aux plus cruelles souffrances.

— Un numéro de la *Feuille de gouvernement* qui a paru le soir du 28 janvier à Munich, contient une notification concernant un emprunt de 15 millions de florins que la caisse d'amortissement de la dette publique doit contracter en vertu de la loi du 25 août 1843 sur la construction du chemin de fer de l'état de Hof à Lindau. Il sera émis à cet effet, en guise de garantie, des obligations à 100, 500 et 1000 fl., soit au porteur, soit nominatives, portant un intérêt de 3 1/2 p. c. et munies de coupons.

— On écrit de Vienne, le 24 janvier : La *Gazette des Théâtres* de cette ville rapporte qu'hier, vers 2 heures du matin, on a ressenti à Vienne une secousse assez forte et saccadée de tremblement de terre, qui a duré environ deux secondes, pendant lesquelles on a vu osciller des objets suspendus aux plafonds.

— On lit dans le *Correspondant de Hambourg* : Dans une petite ville du Mecklembourg une gouvernante, mère de deux enfants illégitimes encore vivants, a tué depuis plusieurs années sept autres enfants nouveaux-nés, issus également d'un commerce illégitime. Le père de ces enfants et un pauvre passant qui avaient servi de complices à cette mère, ont été arrêtés dans la perpétration de ces crimes. Les deux coupables, après avoir été condamnés à mort, ont enfin dénoncé cette sorte d'infanticides. La coupable principale est aujourd'hui entre les mains de la justice. Cinq des cadavres des malheureux enfants ont déjà été retrouvés.

— On écrit de Vienne (Autriche), le 24 janvier : Ces jours-ci, le prestidigitateur Bosco a été en danger de perdre la vie : il était occupé à faire quelques expériences lorsqu'une fusée s'enflamma et commença à brûler à une vitesse remplie de fusées, ce qui causa une forte explosion. Pour préserver les assistants de toute atteinte, M. Bosco eut la présence d'esprit de se jeter sur les fusées, qui partirent d'une après l'autre; aucun des spectateurs n'a été blessé, mais lui, par conséquent, a été si gravement, surtout au visage et à la main droite, qu'il aurait probablement succombé, si on ne lui avait pas au moment même prodigué tous les soins que réclamait son état.

— Il s'est formé aux Etats-Unis, comme en Angleterre, une société qui a pour but de prêcher la paix universelle. Cette société, régulièrement organisée, dit l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans*, a déjà pris assez de consistance pour avoir un organe spécial, l'*Advocate of Peace*, revue mensuelle, et elle publie un grand nombre de petits ouvrages populaires.

L'*Advocate of Peace* donne une statistique des pertes en hommes occasionnées par la guerre. Les guerres des juifs ont coûté la vie à 25,000,000; de temps de Sésostris 15,000,000; de Sémiramis, de Cyrus et d'Alexandre 30,000,000; des successeurs d'Alexandre 20,000,000; de la Grèce 15,000,000; des douze Césars 30,000,000; de des Romains ayant Jules-César 60,000,000; de de l'empire romain, des Eurotas des Sarrasins 180,000,000; de de la réformation 20,000,000; de de la guerre de 1807 des Espagnols contre les Français 12,000,000; de de Napoléon 6,000,000. Total 483,000,000.

Mais la feuille américaine fait observer que son tableau est tout-à-fait incomplet. Sait-on, en effet, le nombre immense des victimes humaines qui ont arrosé de leur sang les terres sauvages et barbares, l'Europe des époques primitives, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, les îles de l'Océanie? Le docteur Dick, ajoute l'*Advocate of Peace*, estime les victimes médiates ou immédiates de la guerre à 14 milliards de personnes. Edouard Burke l'évalue à 35 milliards.

Le revenu des marines marchandes de l'Angleterre, des Etats-Unis, de la France, n'exécède pas, n'atteint même probablement pas 167,851,070 fr. Et la Grande-Bretagne seule alloue par année à sa marine militaire une somme de 168,101,000 fr., c'est-à-dire, qu'une seule des trois grandes puissances maritimes dépense plus pour sa marine militaire que le bénéfice de la marine marchande de trois.

— Un fait bizarre s'est passé, un des jours de la semaine passée, à Louvain. Une dame, jeune et mise avec assez d'élégance, se présente chez un honnête copier demeurant au Vieux-Marché et y loue un quartier, après y avoir logé pendant quelques jours, elle mit au monde un enfant gros et bien portant. L'opicier susdit, étonné de ce que cette dame ne parlait pas de faire baptiser son enfant, s'offrit pour parrain et une voisine obligeante voulut bien accepter les fonctions de marrain; leurs offres furent acceptées de la manière la plus gracieuse. L'enfant fut conduit à l'église, mais quelque temps après l'étonnement du parrain et de la marraine, lorsqu'en revenant au logis, ils ne trouvèrent plus la mère de leur filleul. Elle était partie avec ses bagages, et depuis lors on n'en a plus entendu parler.

### Koninkl. Nederl. Schouwburg.

Op Vrijdag 6 February 1846.  
Docter Wesp, blijspel in vijf bedrijven. Gevolgd door: De Verstrooiden, of het door verstrooling hewerkt huwelik, kluchtig blijspel in één bedrijf.  
De aanvang ten ZEVEN uren.

### Théâtre-Royal-Français.

Samedi 7 février 1846. (Représentation n.º 108).

### Les Huguenots.

Vu la longueur du spectacle on commencera à six heures et demie.

## ANNONCES.

### A LOUER.

Un Bel Appartement, composé de plusieurs pièces et pourvu des toutes facilités, situé au *Plein*, est à louer présentement. S'adresser pour les informations chez ANDRÉ SALMON, au *Plein*, n.º 413.

## DORURE ET ARGENTURE.

### PROCÉDÉS DE ROULZ ET ELKINGTON.

Couverts argentés ou dorés de 75 à 133 fr. Couteaux à lame d'acier argente ou doré, Vaisselle plate, etc., etc. On réargente à peu de frais le vieux plaqué. Le public est prévenu que pour éviter les contrefaçons, chaque objet de la maison Boisseaux-Detot et Comp. porte les deux lettres **B D** dans une losange, comme poinçon de fabrique; ils ont une balance comme poinçon de garantie de 60 grammes par douzaine d'argent fin déposé par les procédés de Roulz et Elkington. Tabatières dorées ou argentées, 20 fr. et au dessus. Boucles de ceinture en acier doré, 5 francs. — Une seule visite dans les riches magasins de M. Boisseaux-Detot suffit pour s'assurer de la complète adhérence moléculaire qui a lieu par l'électro-chimie entre l'or, l'argent et le métal sur lequel ils sont appliqués. On peut citer parmi les produits les plus remarquables, soit par la variété des sujets, soit par le bas prix auquel ils sont cotés, les *Sambeaux* en bronze ornés, dessein renaissance et vaisselle dorée selon les procédés Roulz et Elkington, prix 30 fr. et au dessus. Déjeuners, menus, couronnes d'argent, 60 fr. — Théières, fontaines à thé, boîtes à thé, grilles, Glaces de toilette pour dames.

Boisseaux Detot & Co, rue Neuve Vivienne, 26.

## RECU AU DEPOT DE MUSIQUES

de M. L. LAHOU de BRUXELLES, auteur de plusieurs ouvrages de musique. Une quantité de Nouveautés pour le Piano, Harpe, Orgue, etc., etc. Une grande collection de Romances, de Liberté, Masini, Berat, Ademar, Caprice, de la Tour, etc., etc. Valses de Lubitz, Boisselle, Straus, etc., etc. ÉDITIONS TRÈS-CORRECTES, AU GRAND PRAIRIS DE DEUX TIRS.

## Cours des Fonds Publics.

Pays	Titre	Cours
France	Act. de la Banque	344 1/2
	Act. de la Ville	104 1/2
	Act. de la Caisse	104 1/2
	Act. de la Comp. d'Ind.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Com.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
Espagne	Act. de la Banque	104 1/2
	Act. de la Ville	104 1/2
	Act. de la Caisse	104 1/2
	Act. de la Comp. d'Ind.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Com.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2

## Bourse de Paris du 3 Février.

Pays	Titre	Cours
France	Act. de la Banque	344 1/2
	Act. de la Ville	104 1/2
	Act. de la Caisse	104 1/2
	Act. de la Comp. d'Ind.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Com.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
Espagne	Act. de la Banque	104 1/2
	Act. de la Ville	104 1/2
	Act. de la Caisse	104 1/2
	Act. de la Comp. d'Ind.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Com.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2

## Bourse de Londres du 3 Février.

Pays	Titre	Cours
France	Act. de la Banque	344 1/2
	Act. de la Ville	104 1/2
	Act. de la Caisse	104 1/2
	Act. de la Comp. d'Ind.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Com.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
Espagne	Act. de la Banque	104 1/2
	Act. de la Ville	104 1/2
	Act. de la Caisse	104 1/2
	Act. de la Comp. d'Ind.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Com.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2

## Bourse de Vienne du 29 Janvier.

Pays	Titre	Cours
France	Act. de la Banque	344 1/2
	Act. de la Ville	104 1/2
	Act. de la Caisse	104 1/2
	Act. de la Comp. d'Ind.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Com.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
Espagne	Act. de la Banque	104 1/2
	Act. de la Ville	104 1/2
	Act. de la Caisse	104 1/2
	Act. de la Comp. d'Ind.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Com.	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2
	Act. de la Comp. de Harlem	104 1/2

## CHEMINS DE FER HOLLANDAIS ET BELGES.

Horaires de départ et d'arrivée de la ligne de Amsterdam à Anvers.

Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
LA HAYE	AMSTERDAM	AMSTERDAM	LA HAYE
8 15	9 47	10 17	7 45
12 45	2 30	11 55	1 05
4 15	5 46	9 16	5 27
7 15	8 46	9 16	

## Heures de départ et d'arrivée d'Arnhem à La Haye.

Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
LA HAYE	ARNHEM	ARNHEM	LA HAYE
8 30	1 10	2 20	1 00
11 30	1 15	6 20	3 30
3 30	1 15	6 20	3 30

LA HAYE, chez Léopold Loebner, Laga.